

Tahar Haddad, tunisien et féministe

Soumis par Mohammed jelassi

07-12-2007

Dernière mise à jour : 09-12-2007

Né en 1899 à El Hamma de Gabès au sud tunisien dans un milieu social modeste, Tahar Haddad étudie dans un koutab avant d'entrer à l'Université Zitouna en 1911. Il suit des études de droit et en sort diplômé en 1920. Opposé à une carrière de notaire qu'il juge trop limitée, il adhère et devient un membre actif du Destour mais quitte vite le parti, agacé par ses inerties internes. Il débute alors une carrière de journaliste tout en s'engageant dans le mouvement syndical tunisien qui émerge à cette époque.

Il fonde avec Mohamed Ali El Hammi, en juin 1924, l'Association de coopération économique et participe à la mise en place de la Confédération générale des travailleurs tunisiens (CGTT) en décembre de la même année. En 1927, il publie un premier ouvrage sur la CGTT intitulé "Les travailleurs tunisiens et l'apparition du mouvement syndical". L'année suivante, il entre à la faculté de droit de Tunis mais ses études sont interrompues après deux ans en raison de la publication en 1930 de son ouvrage le plus connu et intitulé "Notre femme dans la charia et la société" dans lequel il présente son programme de réforme sociétale. Ses idées essuient un vif refus de la part des franges les plus conservatrices de la société et lancent même une campagne d'intrigues contre lui de la part de membres du Destour et de la hiérarchie conservatrice de la Zitouna. La polémique entre modernistes et conservateurs est à la base de thèses par des personnalités tels que Mohamed Salah Ben Mrad et Amor Berri Medani qui rédigent des textes contredisant la pensée de Haddad.

L'ouvrage de Haddad "Notre femme dans la charia et la société" paraissait en arabe, pour la première fois, en 1930.

Trois ans après cette publication, Haddad s'exile et est alors frappé par une crise cardiaque. Il meurt de la tuberculose le 7 décembre 1935 dans l'isolement le plus complet. Ce n'est que plusieurs années plus tard que sa contribution sera reconnue. En effet, ses idées sont prises en compte lors de la promulgation, le 13 août 1956, du Code du statut personnel.

Sa nièce apparentée, Radhia Haddad, deviendra une militante féministe et nationaliste. Elle est notamment une membre fondatrice de l'Union nationale de la femme tunisienne.

Cette photo montre Tahar Haddad, posant avec ses amis, lors de la réception que ces derniers organisèrent, au Casino du Belvédère, en hommage à l'auteur, à l'occasion de la parution de la première édition de son ouvrage, en 1930.

Les idées de Tahar Haddad sont le prolongement du courant réformiste initié au XIXe siècle par Kheireddine Pacha, Ibn Abi Dhiaf, Mohamed Snoussi et d'autres penseurs qui ont tous défendu l'idée de modernisme. Ses propositions en faveur de la condition féminine et de la réforme sociale en Tunisie se démarquent de la simple manière de reproduire le modèle européen et puisent ce qui s'accorde avec la charia. Dans son ouvrage majeur, Haddad prend position contre les préjugés liés au statut des femmes, qui sont selon lui injustement attribués à l'islam, et appelle à un retour de l'ijtihad. C'est pourquoi, une réforme sociale radicale s'impose pour lui.

SES PENSEES

* Droits civils : Il montre que l'islam considérait à l'origine la femme comme l'égal de l'homme en termes de droits et de devoirs.

* Propriété privée : La plupart des femmes rapportaient leurs biens à leurs maris ou à leurs pères. Haddad rejette cette tradition et appelle les femmes à revendiquer leur droit à un contrôle complet sur leurs biens.

* Justice : Les femmes n'avaient pas le droit d'occuper des postes au sein du système judiciaire et d'être simple témoin. Il explique que rien dans l'islam n'empêche les femmes d'obtenir ces droits.

* Éducation : Il indique qu'il est totalement absurde d'offrir aux seuls hommes le droit de représenter la « moitié de l'humanité ». Les femmes devraient avoir le droit de terminer leurs études et de participer pleinement à la vie active.

* Mariage :

-Consentement : Il appelle à libérer la femme de la tradition du mariage arrangé voire forcé. Il met aussi en lumière le fait qu'il n'existera jamais une famille heureuse si les parents continuent d'arranger les mariages de leurs filles contre leur volonté.

- Confinement : Il condamne le système de punition morale connu sous le nom de « Dar Jwad » : une mari mécontent de son épouse pouvait la répudier et l'envoyer dans une maison, la Dar Jwad, pour la soumettre à de sévères punitions jusqu'à ce qu'elle s'excuse et soit prête à reprendre la vie conjugale.

- Divorce : Au nom de l'islam, il dénonce les abus contre les femmes car un mari pouvait se séparer de son épouse sans motifs ou explications, quittant souvent celle-ci et ses enfants pour une autre femme. Il suggère donc que les désaccords soient portés devant une cour de justice habilitée à dissoudre le lien marital.

* Polygamie : Il explique la référence coranique en faveur de la polygamie et appelle à son abolition en la considérant comme une pratique pré-islamique.

* Héritage : Il critique le système inégalitaire de l'héritage qu'il juge discriminatoire : une femme ne reçoit en effet que la moitié de ce que reçoit ses frères.

ANALYSE DE LA SOCIÉTÉ COLONIALE ET NATIONALISME TUNISIEN

Dans son livre « La femme tunisienne devant la loi et la société », l'auteur avait réuni une argumentation solide, nécessaire à démontrer l'importance de l'éducation de la femme et de son émancipation afin de remplir le rôle qui lui revient dans l'édification de la société. Il a su mettre en évidence l'état de carence dont souffrait la société du fait qu'elle a condamné la femme à l'ignorance et à la servitude.

L'étude du mouvement national tunisien nous montre aisément que l'appel lancé par Tahar Haddad pour libérer la femme est en liaison étroite avec son appel à la libération des travailleurs considérant bien que ce sont les deux facteurs importants d'une bonne structure sociale : puisque la femme émancipée devient apte à élever la jeunesse et à participer efficacement à l'édification sociale. De même, le travailleur contribue au développement économique du pays et à la lutte pour le dégager de l'étreinte des spéculateurs et de la classe exploitante. Ainsi, les deux actions convergent au centre de l'activité nationale, dont l'élan qui porte la jeunesse à la recherche des causes profondes de ce mal dont souffre une société livrée à une puissance colonisatrice qui l'exploite pour renforcer sa prédominance.

Ainsi toutes ses pensées figurent dans le CSP (code du statut personnel) promulgué en 28 décembre 1956 et qui continue jusqu'à aujourd'hui d'être la base de la laïcité tunisienne et l'exception de ce pays sur le domaine de l'émancipation féminine et l'égalité judiciaire et sociale vis à vis de l'homme parmi tous les pays arabes. Son livre phare est à sa troisième édition aujourd'hui.

Statue de Tahar Haddad dans sa ville natale

« El Hamma dans le sud tunisien.

"Si je ne vivais dans l'attente d'un lendemain meilleur, j'aurais perdu tout espoir en mon pays".

Tahar Haddad

Sources :

Bibliothèque nationale tunisienne

Bibliothèque nationale tunisienne

Elhamma-gabes

La Gazette du Maroc

Clio.revues

Ahmed Khaled, La postérité du traité moderniste de Tahar Haddad, Tunis, 2002